DEVENIR ASSISTANT MATERNEL

Faut-il un agrément spécifique pour accueillir un enfant handicapé, ou présentant des troubles de santé?

Publié le : 29 juin 2020

Non

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
Place Pierre François Gossin
55012 BAR LE DUC
Tél : 03 29 45 77 55